



**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires.

630, boul. René-Lévesque O., bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 1S6

Montréal, le 21 octobre 2020

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (QC) G1R 4Y4

Par courriel : ministre@economie.gouv.qc.ca

Objet : Aide supplémentaire et ajustements des programmes existants

Monsieur le Ministre,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, réunissant quelque 110 000 propriétaires de PME, dont 24 000 au Québec. Depuis le début de la pandémie, nous sommes mobilisés à soutenir les dirigeants des PME québécoises qui passent une des plus éprouvantes périodes de leur carrière.

Depuis le 1^{er} octobre dernier, le gouvernement du Québec a élevé le niveau d'alerte au maximum (zone rouge) en partie ou en totalité des régions sociosanitaires de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides, de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Mauricie, de l'Outaouais, de Laval, du Centre-du-Québec, de Montréal et de la Capitale-Nationale afin de ralentir la propagation de la COVID-19. D'autres régions pourraient bientôt s'ajouter à cette liste suivant l'évolution épidémiologique du coronavirus. Par conséquent, plusieurs secteurs économiques ont dû fermer leurs portes pour au moins 28 jours : les restaurants, les bars, les spas, les salles de location, les arcades, etc. Rapidement, vous avez annoncé une aide d'urgence destinée à ces entreprises afin de les soulager d'une portion des frais fixes du mois d'octobre. Au nom des entrepreneurs qui vivent un deuxième confinement, nous vous remercions d'avoir agi promptement. Comme vous l'avez si bien dit, il faut permettre aux entreprises de survivre à cette crise sans précédent.

L'action de votre gouvernement est à souligner et nous la référons comme exemple dans les autres provinces. Durant cette période hors norme, il est important de valoriser l'action concertée et complémentaire de tous les niveaux de gouvernement. Le 9 octobre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé des ajustements et améliorations à leurs programmes d'aide.

Par la présente, nous tenons à vous partager la réalité de nos membres et vous proposer des pistes d'amélioration qui pourraient faire une grande différence pour la survie des PME.

Comme nous le partagions au premier ministre du Québec dans une correspondance acheminée le 8 octobre dernier, l'incertitude face à une seconde vague de fermetures représente la principale préoccupation des chefs d'entreprise (82 %) et la moitié des PME craint de ne pas pouvoir survivre à une deuxième vague. Cela démontre toute l'importance de poursuivre l'adaptation des programmes. Avec l'annonce de nouvelles séries de restrictions, les inquiétudes grandissent, et le moral baisse chez les entrepreneurs, d'où la nécessité d'ajuster et d'améliorer constamment les programmes de soutien pour les adapter au mieux à la réalité entrepreneuriale.

Aujourd'hui, nous vous écrivons pour vous soumettre des pistes d'amélioration qui feront une grande différence surtout pour les entreprises qui passent encore entre les mailles du filet.

Améliorations au PAUPME

Plusieurs entrepreneurs ont bénéficié du programme et l'ont apprécié. Cependant, plusieurs d'entre eux doivent commencer à rembourser le prêt même s'ils entrent dans une nouvelle période de confinement. Or, pour certaines entreprises, les montants à rembourser sont vertigineux. En effet, si une entreprise a obtenu le prêt maximal de 50 000\$ avec un taux d'intérêt de 3 % (1 500\$), avec seulement 36 mois pour rembourser¹, les montants mensuels seront de 1 454 \$ et ils seront de 898 \$ si la PME a accès à un délai de 60 mois². Cela s'ajoutera au remboursement du Compte d'urgence, considérant que cette dernière en bénéficie aussi et aux autres dettes privées qu'elle aurait contractée. C'est donc sans surprise que la dette moyenne de PME au Québec se situe à 135 000 \$. Sachant que 65 % des PME n'ont pas encore retrouvé leur niveau normal de ventes, c'est un fardeau qui handicape la reprise.

Nous vous suggérons deux actions concrètes et rapides, sans coût supplémentaire important, mais qui feraient une grande différence pour les petites entreprises. D'abord, nous pensons que vous pourriez vous inspirer de la période offerte pour le remboursement du programme des prêts et bourses ou du remboursement d'un prêt hypothécaire. Avec une telle flexibilité, cela permettrait aux entrepreneurs de pouvoir bénéficier de montant mensuel de remboursement moins élevé, par exemple une mensualité d'environ 430 \$ pour un remboursement sur 10 ans ou d'environ 290 \$ pour une période de 15 ans. Bien entendu, il serait possible de rembourser plus rapidement si les affaires reprennent bien. Mais, au moins, en étalant sur plusieurs années, les entrepreneurs réduisent le choc qu'ils vivront sur leurs liquidités à la reprise.

Ensuite, nous suggérons d'évaluer la possibilité de repousser le début des remboursements après la crise, soit lorsque le secteur économique aura retrouvé un rythme relativement normal. Certes, il y a un moratoire de 12 mois, mais il est fort possible qu'une petite entreprise d'un secteur donné n'ait

¹ Nous prenons comme références les détails du programme du [PACTE](#) et du [PME Mtl.](#)

² Pour calculer les mensualités, nous avons utilisé le [calculateur de la Banque TD.](#)

pas repris son rythme de croisière au moment où elle devra effectuer ses remboursements. Encore aujourd'hui, ce n'est que la moitié des PME québécoises qui ont retrouvé leur niveau de personnels d'avant crise et c'est n'est que le tiers des PME qui ont retrouvé leurs ventes normales.

Renseignements personnels demandés

Nous avons aussi été informés que les entrepreneurs doivent fournir plusieurs renseignements personnels afin de formuler une demande de financement auprès du PAUPME : dettes de cartes de crédit personnelles, prêts étudiants, prêts automobile, prêts hypothécaire, etc. Cette lourde paperasse n'est pas opportune pour le chef de PME qui cherche de la liquidité tant bien que mal. Nous recommandons donc que ces critères soient revus et communiqués à tous les organismes régionaux qui administrent le programme. De plus, nous souhaitons que ceux-ci offrent de l'accompagnement personnalisé aux entrepreneurs qui ont à déposer une demande.

Élargir l'accès au volet AERAM PAUPME aux PME fragilisées

Nous vous invitons à considérer d'élargir l'accès à l'Aide aux Entreprises en Régions en Alerte Maximale (AERAM) à d'autres secteurs non visés par les restrictions en zone rouge, mais qui souffrent néanmoins eux aussi des impacts. Ici, on fait référence, par exemple, aux entraîneurs privés, aux salles de réception, aux érablières, etc. Les secteurs de ces entreprises ne sont pas inscrits spécifiquement au décret, mais vivent les mêmes répercussions. Et d'ailleurs, certains secteurs les subissent d'une façon plus négative comparativement à diverses entreprises limitées par le décret qui peuvent, tout de même, poursuivre une partie de leurs activités.

Ces entreprises « périphériques » souffrent notamment car elles dépendent principalement de la vitalité et de la demande engendrées par leurs clients qui eux ont cessé leurs activités à trois jours de préavis. Pensons, par exemple, à l'écosystème des entreprises en événementiel qui n'ont plus de contrats, car les salles de spectacles et les salles de réception sont fermées. Pensons aussi à certains distributeurs dont les principaux clients sont les restaurants et les commerces d'alimentation. Afin de les inclure dans l'aide gouvernementale, vous pourriez exiger une démonstration de perte de revenus par rapport à la même période de vente en 2019.

Puis, il y a ces autres secteurs qui ferment aussi sans que ce leur soit imposé par le gouvernement parce que pour fonctionner normalement ils doivent accueillir des groupes de personnes. Ces PME qui se sacrifient aussi pour la santé publique ont besoin d'un coup de pouce pour passer à travers cette deuxième vague. C'est pour cette raison que nous vous invitons à élargir l'AERAM à ces entreprises qui voient leurs revenus chuter drastiquement. L'élargissement pourrait se faire sur base de revenus perdus par rapport à une période normale d'activités afin de cibler ceux qui en ont le plus besoin.

Cette crise apporte quotidiennement de nouveaux rebondissements. Le gouvernement fédéral a réagi promptement en adaptant ses mesures d'aide au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous sommes persuadés que le gouvernement du Québec désire faire de même et sera ouvert à l'amélioration de ses programmes afin que ces derniers puissent répondre à la dure réalité vécue par les PME. Nous vous informons que, comme nous le faisons depuis le début de cette crise, nous resterons à l'écoute des besoins de nos membres. Ainsi, il est possible que nous revenions avec de

nouvelles propositions d'amélioration prochainement. Nous vous remercions à l'avance pour votre écoute et compréhension.

Espérant pouvoir compter sur votre soutien afin d'aider ces PME, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "François Vincent", is written over a light blue rectangular background.

François Vincent
Vice-président, Québec

cc. : M. François Legault, premier ministre
M. Éric Girard, ministre des Finances
Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor